

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3391

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Irigny

objet : **Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0096 en date du 25 juin 2001, le conseil de Communauté a désigné ses représentants auprès des lycées et collèges.

Tous les représentants désignés par la Communauté urbaine doivent obligatoirement être membres de son Conseil. Monsieur Pierre Gandilhon ayant démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire, il convient de procéder à son remplacement au sein du conseil d'administration du collège Daisy Georges Martin à Irigny où il siégeait en tant que suppléant ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

Vu les résultats du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Gérard Allais pour représenter la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du collège Daisy Georges Martin à Irigny en tant que suppléant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,